

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_10_21**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 38

**Objet : Ressources
humaines Création de
poste**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 12 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Décembre 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Monsieur CREON Martial

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame GOURMELON Catherine a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine

Absent(s) : Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget de la Communauté de communes Val de Gâtine voté le 21 mars 2023
Vu le tableau des emplois et des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation sur le site de l'école publique de St Pardoux-Soutiers

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 21 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs à temps non-complet à raison de 17 h 30 à compter du 1er janvier 2024
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.
- De prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2024

- D'imputer les dépenses sur le budget concerné au chapitre 012
- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 12/12/2023
Publié le 18/12/2023
Transmis en sous-préfecture le 19/12/2023

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

